



**M
A
N
C
H
E**

LIVRET D'ACCUEIL

PETIT MEMENTO DE SUD EDUCATION Manche

Objet : quelques feuillets destinés aux adhérent-e-s (et d'abord les plus récent-e-s) de SUD Education 50 :

- pour mieux leur faire connaître les principales caractéristiques de leur syndicat, de leur fédération et de l'union syndicale Solidaires locale et nationale .
- pour leur permettre, au moyen d'indications concrètes, de prendre leur part dans l'activité syndicale, car la réappropriation par chaque adhérent-e, de l'outil syndical, est la base de notre projet.

Ce livret a été réédité en mai 2004 et juin 2006.

SUD ÉDUCATION,

UN PEU D'HISTOIRE

Le mouvement social de décembre 1995 et les carences des organisations syndicales en place ont fait apparaître la nécessité de créer un outil syndical pour répondre à l'attente des personnels en lutte.

A cette occasion, des militant-e-s de différents syndicats de l'éducation nationale, depuis longtemps oppositionnel-le-s dans leur organisation, ou plus récemment déçu-e-s par les orientations et pratiques de celles-ci, se sont retrouvé-e-s dans la lutte avec des collègues qui, pour les mêmes raisons, n'étaient pas ou plus syndiqué-e-s.

Dans d'autres secteurs professionnels (SNCF, en janvier 1996) des syndicats reprenaient à leur compte le sigle SUD inauguré par SUD-PTT en 1989 : « *Solidaires, Unitaires, Démocratiques* ». Après quelques mois de réflexion et de discussions, SUD Education s'est constitué...

En mai 1996, les statuts provisoires d'un syndicat national sont déposés à Paris.

Ainsi, au printemps 96, SUD Education apparaît à Toulouse, en Saône et Loire, dans l'Aisne, à Lyon, à Créteil, en Mayenne, à Montpellier, et les réunions se multiplient...

Dans la Manche, quatre personnes décident un jour de 1997 de créer Sud Education Manche.

Durant deux ans, ces syndicats locaux SUD Education – dont le nombre n'a cessé d'augmenter - se sont implantés sur leur propre champ géographique et se sont régulièrement retrouvés dans des rencontres nationales pour débattre ensemble, coordonner leurs actions et construire une structure SUD Education à l'échelle nationale.

Au premier congrès national, qui s'est tenu à Lyon du 28 mai au 1er juin 1998, les vingt-cinq syndicats locaux constitués (ils sont 70 en 2005) ont adopté les statuts de la Fédération des syndicats SUD Education. La forme fédérale a été préférée à celle d'un syndicat national (type SNES ou SNUIPP) qui aurait laissé trop peu d'initiatives et de responsabilités aux structures locales, ainsi qu'à celle d'une simple union de syndicats entièrement autonomes qui n'aurait guère été propice à la cohérence des positions et apparitions de SUD Education au plan national, face au ministère, aux personnels et aux autres syndicats. En rupture toujours avec les traditions de corporatisme dans l'éducation, c'est le choix d'un syndicat général, syndiquant tous les personnels, qui a été fait.

Ces choix n'ont pas été remis en cause par le deuxième congrès national (devenu congrès fédéral, à Roubaix, en décembre 2000).

Le troisième congrès, prévu initialement en mai 2003, a été repoussé en novembre, pour des raisons évidentes d'investissement dans les luttes en cours.

Dans la Manche, le syndicat SUD-Education a donc déposé ses premiers statuts en juin 97. Le premier bulletin intérieur sort en novembre 1997.

Comme au niveau national, Sud-Education 50 confirme et renforce son implantation dans son secteur depuis sa création.

SUD EDUCATION

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

- Pour un autre syndicalisme:
 - en pratiquant la rotation des mandats, la limitation des décharges syndicales à une demie au maximum, la révocabilité des mandaté-e-s.
 - en garantissant l'indépendance à l'égard des partis politiques.
 - en assurant son auto-financement.
 - en fonctionnant sur le principe de la démocratie directe : les adhérent-e-s élaborent les positions, déterminent l'orientation et décident l'action, notamment dans le cadre des congrès et des assemblées générales régulières.

- Un syndicat à la fois de lutte et de transformation sociale, dans l'école et dans la société ; un syndicat qui s'oppose résolument au néolibéralisme appliqué à l'école comme aux services publics et à la société toute entière, qui combat la précarité, la flexibilité, l'exploitation et l'exclusion, qui agit pour « une autre société, une autre école ».

- Un syndicat inter-catégoriel, qui rassemble toutes les catégories de personnels des établissements assurant une mission d'éducation (éducation nationale, mais aussi autres ministères, ...) : enseignant-e-s de tous niveaux et personnels administratifs et techniques(ingénieur-e-s, administratifs-ves, technicien-ne-s, ouvrier-re-s, personnels santé, sociaux) de toutes catégories et de tous grades, titulaires et non-titulaires, actifs-ves et retraité-e-s.

- Un syndicat inscrit dans l'interprofessionnel, membre d'une union syndicale (**Solidaires**) qui réunit de plus en plus de syndicats du public et du privé : SNUI (impôts), SUD PTT, SUD Rail, SUD-Santé, SUD collectivités territoriales, SUD culture, SNJ (journalistes), SUD Banques, SUD Fnac, SUD Energie, etc.
- Un syndicat qui lutte avec les « sans » : chômeurs-ses et précaires, immigré-e- avec ou sans papiers ; contre le fascisme, le racisme et toute forme de discrimination
- Un syndicat qui s'engage contre la mondialisation capitaliste et libérale, sous toutes ses formes : sommets européens, « mal-bouffe », nucléaire, défense des services publics...
- Un syndicat engagé dans la constitution d'un réseau européen de syndicats qui luttent aussi pour « une autre société et une autre école » : CGT éducation espagnole, UNICOBAS Scuola italienne, SUD Educ Suisse, ... et qui a participé avec eux à plusieurs rencontres et réunions de travail (la dernière à Florence fin 2002)



POUR CONTACTER RAPIDEMENT LE SYNDICAT

**La fédération SUD EDUCATION,
17, boulevard de la Libération
93200 Saint-Denis**

C'est le siège de la Fédération.

Téléphone : 01 42 43 90 09

e-mail : fede@sudeducation.org

site : www.sudeducation.org

Mais le plus simple est de contacter le syndicat local

Syndicat SUD-Education 50

54 rue de la bucaille
50100 CHERBOURG

Les décharges dont nous disposons sont directement en relation avec les élections professionnelles, car, n'étant pas reconnus comme « historiquement représentatifs » - c'est le cas pour les seules CGT, CGT-FO, CFDT, CFTC, CGC- nous n'avons pas d'autres moyens de fonctionnement. Pas de secrétaire salarié-e, pas de permanent-e-s à temps plein ! On peut nous contacter sur le portable, par e-mail, ... et directement les militant-e-s !

Téléphone : 02 33 04 46 12

Portable : 06 70 72 31 08

e-mail : education.sud.manche@wanadoo.fr

SUD EDUCATION, LE FONCTIONNEMENT

Syndicat SUD-Education

Membre de la fédération des syndicats SUD-éducation, de l'Union académique et de l'Union syndicale G10-Solidaires

Dans ce cadre, garde son autonomie d'action.

Principes de fonctionnement : participation de tous les syndiqué-e-s aux décisions souveraineté de l'AG du syndicat, démocratie directe rotation des mandats et décharges, limitation du temps de décharge, pas de décharge supérieure à un mi-temps indépendance à l'égard de toute organisation politique

L'Assemblée Générale : réunie régulièrement (environ deux fois par trimestre) elle a vocation à regrouper l'ensemble des adhérent-e-s ; elle est souveraine : elle détermine les actions, les orientations, les stratégies du syndicat. Elle contrôle et mandate la commission exécutive et le conseil syndical, et les délégué-e-s au conseil fédéral. C'est bien sûr aussi un lieu de débat collectif.

Commission exécutive : ses membres sont mandaté-e-s par la dernière AG de l'année scolaire. Comme son nom l'indique, elle est l'exécutif du syndicat, responsable devant l'AG et contrôlée par le conseil syndical. Nous appliquons le principe de rotation, et de limitation des décharges. Celles-ci sont réparties entre le maximum de militant-e-s (actuellement, décharges entre 3 et 6 heures). Il s'agit d'assurer de nombreuses tâches matérielles, les permanences, les contacts et la défense des personnels, ... aidé-e-s bien sûr par les

Conseil syndical

Ouvert à tous les adhérent-e-s, il réunit surtout les militant-e-s. Entre deux AG, il contrôle la commission exécutive ou tout autre mandaté-e. Le conseil est consulté chaque fois que nécessaire (réunions, ou mail, ou téléphone). Il permet à chaque adhérent-e de s'investir au niveau où il-elle l'entend.

Fédération des syndicats SUD-éducation

SUD Education est structuré en syndicats locaux à l'échelle académique (de moins en moins fréquent) ou départementale eux-mêmes regroupés en une fédération (la Fédération des syndicats SUD Education, qui est elle-même membre d'une union syndicale interprofessionnelle (Solidaires)
La fédération n'est pas une structure pyramidale, ce sont les syndicats locaux qui mandatent la fédération, non l'inverse.

syndicats locaux (exemple Sud éducation 50)

Ils sont totalement autonomes, dans le respect des statuts fédéraux. Ils mandatent à leur convenance deux délégué-e-s à chaque réunion de conseil fédéral (2 sessions de deux jours par trimestre environ).

Dans la Manche, nous pratiquons une rotation stricte (rotation d'un sur deux à chaque fois, en principe)



Conseil fédéral

Il est réuni environ deux fois par trimestres.

Souverain en ce qui concerne les actions et les positions fédérales

Composé de deux délégué-es- mandaté-es- par syndicat

Mandate et contrôle la commission exécutive, définit l'orientation et les actions de la fédération entre deux congrès. Il définit aussi le contenu du journal national.



Commission exécutive

6 à 9 membres élu-e-s en Congrès (déchargé-e-s à mi-temps) contrôlé-e-s par le conseil fédéral.

Il s'agit d'un mandat strictement exécutif : la CE assure le fonctionnement quotidien de la fédération, en suivant les mandats donnés en CF , et en consultant par mail les syndicats en cas de besoin.

Elle n'a aucun pouvoir de « direction », ni sur les syndicats locaux, ni sur la fédération. Ses membres représentent la fédération devant les différentes instances au niveau national.

. Evolution et perspectives dans le département

Depuis 1996, notre situation a énormément évolué.

Sur le plan local comme au niveau national, nous bénéficions d'une réelle insertion interprofessionnelle, par l'intermédiaire de Solidaires. Son appui (et notamment celui des camarades de SUD-PTT) a été décisif pour nous faire reconnaître, tant auprès de l'administration de l'Education Nationale (question de représentativité) que des élus locaux et des autres syndicats. Cette insertion dans l'interprofessionnel nous a permis de présenter des listes aux dernières élections prud'homales fin 2002 (secteur privé).

En Normandie, nous sommes membres de l'Union académique Sud Education, constituée en 2002 pour que nous puissions être reconnus par le Rectorat, et participer aux élections paritaires académiques, et qui rassemble les syndicats des trois départements normands.

Au niveau national, la fédération SUD-éducation élargit son implantation. Mais le développement de notre syndicat n'est pas un but en soi, il n'est qu'un outil de transformation sociale parmi d'autres.

Nous sommes et resterons un syndicat qui sera l'affaire de toutes et tous, et non de « clients » qui délègueraient leur pouvoir à des professionnels, pensant et décidant pour eux en échange de quelque service. Nous mettons notre outil syndical au service de tou-te-s nos adhérent-e-s, mais aussi au service des luttes tout court.

Le mouvement démarré dès l'automne 2002, avec les grèves des MI/SE, et poursuivi durant 2003 pour aboutir à la grève reconductible de l'Education nationale, a été une formidable occasion de développer nos idées et nos pratiques. La forme que s'est donné le mouvement dans le département—AG de secteurs mandatant des délégué-e-s aux AG départementales de grévistes, poids des syndicats limité à une voix en AG, etc... est en tout point conforme avec la conception que nous nous faisons de l'autonomie des luttes.

Depuis 2003, Sud Education continue de construire la résistance contre les projets d'adaptation du système français à l'ultra libéralisme dominant : nous combattons le démantèlement de l'école, la destruction des systèmes de retraite et de sécurité sociale, la privatisation des services publics, la décentralisation. Nous avons milité activement contre le traité constitutionnel européen et localement, contre l'implantation de l'EPR. Bien entendu, nous avons participé, dès le départ, à la lutte des lycéens – étudiants contre la loi d'égalité et contre le CPE.

Plus que jamais, nous rejetons la société qu'on nous promet, et nous réfléchirons à celle que nous voulons contribuer à construire.

Pour autant, nous ne cesserons pas nos critiques à l'égard d'une institution scolaire contribuant déjà à la dualité sociale et à l'exclusion, et nous continuerons notre réflexion sur « une autre école ».

Des outils importants

- **Le bulletin interne :** *Celui-ci est un réel outil de transparence, puisque nous cherchons à travers ce bulletin à informer le plus complètement possible l'ensemble des adhérent-e-s sur la vie de notre syndicat, sur le sens des décisions prises, sur les débats qui nous préoccupent localement mais aussi sur ceux qui se posent au niveau fédéral ou dans Solidaires.*

Les colonnes du bulletin intérieur sont ouvertes à tous les syndiqué-e-s : celui-ci doit rester un outil permanent de débat. Lorsque le temps nous manque (c'est le cas lors des luttes), un simple courrier est envoyé à tous les adhérents.

- **les listes e-mail.** *l'échange de mails est devenu un moyen de communication horizontale. Surtout en période de luttes, nous le pratiquons assidûment. Ceci dit, c'est un outil imparfait, puisque son usage n'est pas généralisé.*
- **Le journal départemental :** *depuis 1997, il existe un journal départemental. Tous les adhérent-e-s sont invité-e-s à y contribuer, dans la mesure de leurs capacités.*

L'UNION SYNDICALE « SOLIDAIRES »

SUD Education est affilié, depuis sa création, à l'Union syndicale interprofessionnelle du « Groupe des Dix » qui a, depuis, adopté le nom de « Solidaires »

Le Groupe des Dix qui, comme son nom l'indiquait, était au départ - en 1981 - un regroupement de dix syndicats autonomes s'est profondément modifié depuis sa création tant dans sa composition que dans ses positionnements, en particulier depuis l'émergence et la multiplication des syndicats SUD dans différents secteurs professionnels du public et du privé. Cette évolution n'est évidemment pas achevée.

Aujourd'hui, l'union syndicale Solidaires compte plus d'une trentaine de syndicats nationaux et fédérations, plus d'une cinquantaine d'Union départementale (Solidaires locaux), ce qui regroupe environ 80 000 adhérent-e-s.

L'union syndicale est structurée au plan local comme au plan national.

Au national, les syndicats nationaux et fédérations membres se retrouvent chaque mois dans le cadre d'un conseil national, composé de délégué-e-s des syndicats nationaux.

Le bureau national est élu par le conseil national.

Dans les structures tant locales que nationales, la règle de prise de décision est l'unanimité et chaque syndicat ou fédération dispose d'une voix et d'un droit de veto.

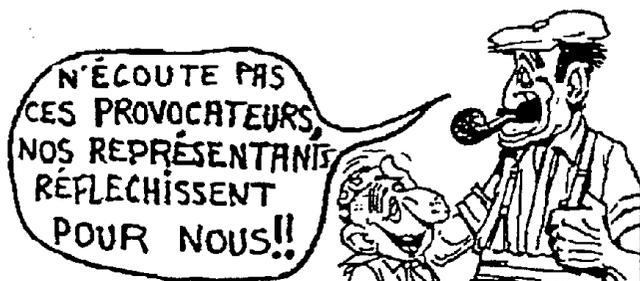
L'Union Syndicale est notre relais interprofessionnel où avec les autres SUD (PTT, Rail, Santé-Sociaux, Métallurgie, Culture, Douanes, ...), avec le SNUI (Impôts), avec d'autres, nous construisons un outil de lutte et de réflexion, un outil d'action et de confrontation d'expériences. Les problèmes communs (retraites, protection sociale,

réduction du temps de travail, salaires et conditions de travail, ...) sont nombreux et justifient un renforcement du travail interprofessionnel.

Certes, Solidaires c'est moins connu que CGT, CFDT ou FO, certes les institutions ou les autres organisations ont tendance à nous "snober", mais ... pas les personnels. En dix ans SUD-PTT est devenue la deuxième organisation syndicale des Télécom, en quelques années SUD-Rail est devenue la deuxième organisation des cheminots....

Dans la Manche, l'union Solidaires réunit les syndicats SUD-PTT, SNUI, SUD-Education, SUD-Santé, SUD Equipement, SUD CAM, SU-Trésor, SUD Rail, SUD retraité et se prépare à en accueillir d'autres.

A l'occasion des derniers mouvements sociaux, dans notre département, les cortèges « Solidaires » ont été de plus en plus combatifs et de plus en plus fournis.



La représentativité

La représentativité se mesure avant tout sur le terrain des luttes, mais les élections professionnelles sont un passage obligé. SUD Education a acquis une indéniable représentativité grâce aux résultats obtenus lors des différentes élections professionnelles auxquelles le syndicat de la Manche, le syndicat académique et la fédération ont pu se présenter, même si dans certains cas ces résultats sont encore modestes - car on ne bouleverse pas aussi rapidement le paysage syndical - et s'il reste encore des secteurs, des corps où SUD Education n'est pas assez implanté pour pouvoir y présenter des listes complètes de candidats (note : diviser pour régner reste d'une redoutable efficacité).

Il est en tout cas significatif que l'audience de SUD Education soit en constante progression, attestée à la fois par l'augmentation des scores aux élections et le nombre d'adhérent-e-s.

En Normandie, les élections des représentant-e-s des enseignant-e-s (2002) ont permis à SUD Education d'être représenté par un élu aux CAPA certifiés du second degré élu.

En **décembre 2005**, nous avons enregistré un grand bond en avant puisque nous avons des élus en CAPA agrégés, certifiés, PLP, MISE. Enfin sur les trois départements, nous avons des élus instit/PE en CAPD. Par ailleurs, ces résultats nous ont permis d'obtenir des sièges en CTP, CHS, CDEN...

Ces résultats prouvent notre audience, mais sont encore en dessous de ce à quoi nous pouvons aspirer.

Opposé-e-s à la conception d'un syndicalisme de service, notre rôle dans les commissions paritaires est de garantir la transparence et le contrôle du déroulement du mouvement, non de favoriser des passe-droits.

La « loi Perben »

La bataille de la représentativité se poursuit. En effet, depuis le vote de la loi Perben (1996), les règles de représentativité ont changé. Cette loi scélérate et liberticide garantit la représentativité des 5 confédérations (CGC, CGT, CFDT, CFTC, FO), mais oblige les autres à faire la preuve de leur représentativité **avant** de se présenter aux élections. Cette loi a été appliquée essentiellement contre des listes SUD, ce qui s'est encore produit pour les élections des personnels administratifs et techniques (IATOSS).

Ceci veut dire que, dans les années à venir, cette représentativité devra être conquise de haute lutte. Nous continuerons de nous battre pour l'abrogation de la loi Perben, et en attendant pour que l'administration ne la mette pas en application.



Les salariés doivent choisir librement leurs mandaté-e-s !

Se syndiquer à SUD éducation pour renforcer le syndicalisme, et développer les résistances

SUD existe dans l'Éducation nationale depuis 1996.

Les luttes de décembre 1995 ont amené l'exigence d'un syndicalisme différent.

Le syndicalisme que nous essayons de mettre en place est un syndicalisme où l'ensemble des décisions appartient d'abord à la base. Nous nous revendiquons d'un syndicalisme de lutte. Dans les luttes, ce sont, pour SUD éducation, les Assemblées Générales de personnel qui décident, dans le syndicat, ce sont les Assemblées Générales d'adhérents.

Bien sûr, nous avons aussi un fonctionnement quotidien local et national. Pour éviter que nos mandaté-e-s ne s'éloignent du terrain, nous sommes convaincus de la nécessité de la rotation des mandats.

Tout syndicat pourrait tenir ce discours, nous essayons de le transformer en actes. Ces actes passent par la formation syndicale. Tout adhérent qui le souhaite est un militant, et chacun a le droit et la possibilité de se former pour participer à la vie syndicale comme pour lutter plus efficacement sur son lieu de travail.

Un syndicat ne vit que par ses cotisations. A Sud éducation, ce vieil adage est une réalité, nous n'avons aucune autre

ressource. C'est aussi le sens du présent appel à se syndiquer. Le travail syndical a un coût financier et si nos positions vous conviennent, se syndiquer permettra à SUD éducation de mieux les défendre.



Pour conclure, notre syndicalisme, c'est :

- un syndicalisme de lutte, un syndicalisme à la fois radical dans sa critique de la société actuelle et pragmatique dans sa relation au monde
- un syndicalisme engagé dans les mouvements sociaux aux côtés de tous les sans-droits, mais aussi un syndicalisme intercatégoriel qui refuse les corporatismes hérités du passé syndical de l'Éducation nationale et parfois de son présent ... C'est dans ce cadre que nous inscrivons notre combat contre la précarité, qui passe par la titularisation sans condition de tous les précaires.
- un syndicalisme qui refuse le statu quo dans l'école, mais qui combat aussi l'école libérale que l'on nous prépare. SUD Éducation se réclame de l'héritage historique d'un syndicalisme de rupture avec la société capitaliste, tout en s'appuyant sur un mode de fonctionnement autogestionnaire, antiautoritaire, et démocratique préfigurant une autre société. Notre intervention, comme professionnels de l'éducation, enseignants et non-enseignants, mais aussi hors de l'école, doit être en adéquation avec ce projet syndical alternatif. Il s'agit pour nous d'œuvrer, ici et maintenant, à la formation d'individus libres, capables de réfléchir et d'agir en collectivité, capables de penser le monde qui les entoure, de le soumettre à leur regard critique, et de combattre la société capitaliste qui leur est imposée comme modèle prétendu indépassable.

**Bref, un syndicalisme qui propose... le syndicalisme.
Ce syndicalisme-là, c'est celui de SUD éducation.**

QUE PEUT FAIRE UN ADHERENT DE SUD EDUCATION ?

A SUD Education, nous tenons à rompre avec l'opposition traditionnelle entre adhérents « de base » et « dirigeants ».

Chaque adhérent peut contribuer à l'élaboration collective des orientations du syndicat et à la mise en œuvre de ses actions, du niveau local au niveau national.

En fonction de son souhait et de ses disponibilités, chacun-e trouvera parmi les modes d'investissement ce qui lui convient le mieux. La liste n'est pas exhaustive.

1. Veiller à la diffusion dans son établissement (et, si possible, dans les établissements voisins) de la presse SUD qui lui est adressée, en parler avec les collègues.
2. Afficher les informations de SUD sur le panneau syndical de l'établissement (en réclamer un s'il n'y en a pas ; c'est un droit pour tout syndicat représenté dans un établissement) : articles, pétitions, appels à l'action, affiches ...
3. Maintenir un contact régulier :
 - * prévenir le syndicat en cas de changement d'adresse, de téléphone, d'e-mail
 - * écrire, téléphoner, envoyer un mel à SUD Education ou aux adhérents
 - * signaler qu'il se passe quelque chose (difficultés, débats, actions ...) dans l'établissement, ou ailleurs et qui peut intéresser ou concerner SUD Education.
 - * réagir à des articles, informations, consignes syndicales.
 - * se tenir informé, mutualiser l'information

- 4 Envoyer des informations, des contributions, des articles pour alimenter la presse départementale.
- 5 Venir un moment, sur son temps libre, dans les locaux pour donner un coup de main (permanence téléphonique, envoi de presse, tirages, saisie, etc.) ou, simplement, échanger des informations et discuter avec les camarades présents, notamment dans les périodes de lutte.
- 6 Et, évidemment, participer aux A.G. du syndicat, ou à toute autre réunion (conseils syndicaux, journal, Solidaires, ...) chaque fois que possible : la démocratie est à ce prix.



Pour un syndicalisme de luttes,
contre les réformes libérales !

Sud

Rejoignez
nous !

EN CAS DE PROBLEME...

1. PROBLEME ET / OU ACTION DANS UN ETABLISSEMENT

- 1) Informer SUD Education (voir plus haut) et discuter avec les camarades de SUD pour que le soutien syndical puisse s'organiser, y compris matériellement si nécessaire.
- 2) Assurer la présence et la participation de SUD (signature de communiqués, motions, demandes d'audience...) dans l'établissement, en intersyndicale, vis-à-vis de l'administration.
- 3) Vérifier le caractère démocratique des prises de décision, de l'organisation de l'action, des délégations auprès de l'administration.
- 4) Demander, si nécessaire, au syndicat (qui est seul habilité à le faire) de déposer, un préavis de grève couvrant les personnels de l'établissement.

Attention : pour être valable en droit, un préavis de grève doit être déposé (ou adressé) cinq jours francs à l'avance (soit, pratiquement, une semaine).

Toutefois, en cas d'urgence, ce délai peut n'être pas respecté. Le préavis doit indiquer le motif de l'arrêt de travail.

Merci aux dessinateurs pour les illustrations !

Sud Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Sud Education Manche :

54 rue de la bucaille

50100 CHERBOURG

Rappel des coordonnées :

➤ **pour SUD Educ 50 :**

Tel : 02 33 04 46 12 ou 06 70 72 31 08

Mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

➤ **pour la Fédération :**

téléphone (01.43.56.98.28)

fax (01.43.56.98.29)

e mail (fede@sudeducation.org)

siteInternet (www.sudeducation.org)

SOMMAIRE	
PAGES 2-3 :	Historique du syndicat
PAGES 4-5 :	Résumé des orientations
PAGE 6 :	Contacts
PAGE 7-8	Organigrammes
PAGES 9-10:	Evolution et perspectives
PAGE 11-12	Solidaires
PAGE 13-14	Représentativité
PAGE 15-16 :	Se syndiquer
PAGES 17 à 19 :	Manuel pratique

